



Extrait du Ecole primaire - Arbusigny

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/arbusigny/spip.php?article644>

# Ski de fond

- La vie de l'école - Actualités -



Date de mise en ligne : mercredi 19 février 2014

## Description :

Les séances de SKI DE FOND débiteront en Mars aux Glières. Voici les modalités d'organisation ...

---

Copyright © Ecole primaire - Arbusigny - Tous droits réservés

---

Les séances de SKI DE FOND débuteront en Mars aux Glières :

- vendredi 21 Mars 2014
- vendredi 28 Mars 2014
- vendredi 4 Avril 2014
- vendredi 11 Avril 2014

Elles se dérouleront à la journée : les enfants viendront à l'école avec leur équipement de ski sur eux portant l'identité de l'enfant et un sac comprenant :

- gants et bonnet ; marqués au nom de l'enfant.
- un pique-nique ;
- un litre d'eau ;
- des lunettes de soleil et de la crème solaire ;
- un paquet de mouchoirs ;
- un goûter.

A 8h, ils prendront le bus pour se rendre aux Glières. Ils pique-niqueront sur place.

Retour à l'école pour 16h30.

Le matériel de ski de fond est loué au Foyer des Glières pour les séances scolaires.

Ces sorties sont en partie financées par l'A.P.E. Cette année, une participation de 20 euros est demandée aux parents. A régler si possible par chèque à l'ordre de l'APE d'Arbusigny. Attention, cette somme ne sera pas remboursée, quelque soit le nombre de sorties effectivement réalisées.

Chaque enfant sera titulaire du Nordic Pass scolaire qui lui donne droit à un accès illimité au domaine skiable des Glières durant la saison.

Si une séance est annulée, les chaînes téléphoniques seront lancées la veille de la sortie.

### ENCADREMENT :

Un groupe de 12 élèves de CP/CE1 est pris en charge par un moniteur de ski de fond rémunéré par l'A.P.E. pour faire de l'alternatif.

Les autres élèves font soit de l'alternatif (cycle 2) soit du skating (cycle 3) et sont répartis en groupes sous la responsabilité pédagogique des enseignantes qui organisent le déroulement de chaque séance ;

Les parents accompagnateurs agréés renforcent l'encadrement et se voient confier des ateliers par les enseignantes.

Les parents accompagnateurs non agréés ne doivent pas monter sur des skis. Ils sont là au cas où un enfant se fait mal, ne se sent pas bien... afin qu'il ne reste pas seul. Ils aident aussi à la préparation du matériel, à la gestion de la salle hors-sac et à la surveillance (repas...).

### TRANSPORT :

Les sorties SKI DE FOND se font en car par la société GAL.

Attention :

Ces sorties font l'objet d'une autorisation individuelle.

Les absences ou les dispenses devront donc être signalées par écrit.